

524

S.S. ~~267-22~~

267-22

- 10 -

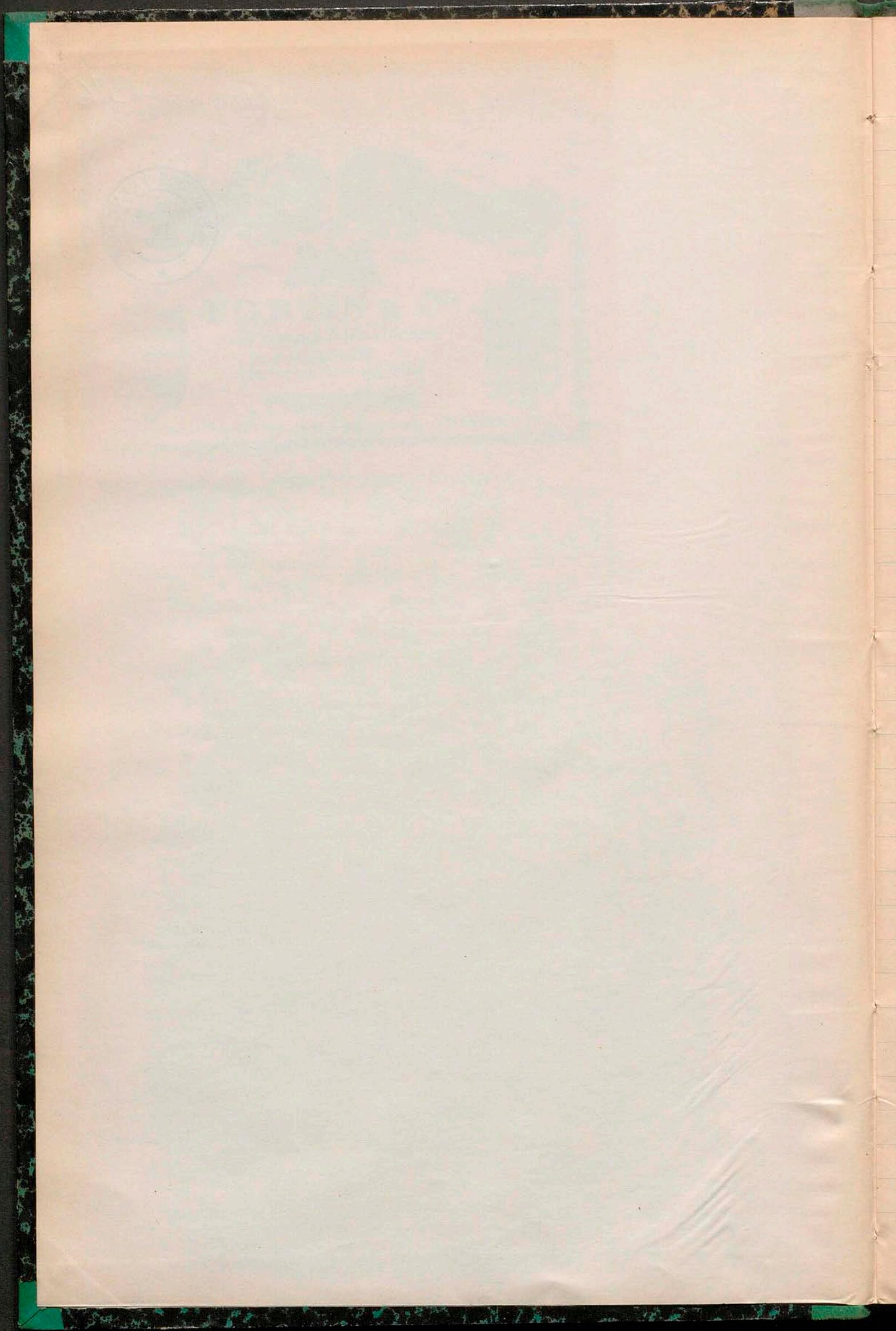
524

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relative à la translation des cendres d'Émile Zola au Panthéon. (N° 389, année 1906.)

(Nommée le 5 novembre 1906.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Victor LEYDET.
- 2^o — DAUMY. *Président*
- 3^o — BOISSY D'ANGLAS.
- 4^o — VAGNAT.
- 5^o — BIENVENU MARTIN.
- 6^o — PONTIER DE CHAMAILLARD.
- 7^o — CRÉPIN.
- 8^o — MAURICE-FAURE. *Secrétaire*
- 9^o — BÉRAL.



Séance du 8 Novembre 1906

Sont présents : Mm. Daumy, Doung
d'Anglas, Leydet, Gauthier & Chamuelard,
Bouvenne - Martin, Doral, Crépin.

M. le Président invite les membres
présents à faire connaître l'opinion de leurs
bureaux respectifs.

M. Gauthier de Chamuelard
se place uniquement au point de vue
littéraire. Lole ne lui paraît pas digne
des honneurs de Gauthier à raison de
sa médiocrité littéraire, malgré le très-grand
talent que l'honorable sénateur lui
reconnait.

M. Leydet a été élu dans le débat comme
favorable à la proposition.

M. Daumy fait une déclaration
identique.

M. Doung d'Anglas a été élu
dans le condidat, et a été nommé M.
Leydet.

M. Bouvenne - Martin fait la
même déclaration. Son bureau est favorable
à la proposition.

M. Crépin a été élu avec M.
Doral - l'honorable sénateur au point de vue
de vue politique : il approuve l'attitude de
Lole pendant l'affaire Dreyfus, mais il est
hostile au transfert de son condidat au
Gauthier. Il craint que la proposition,
si elle est votée, ne s'oppose

comme en acte de partie.

M. Maurice Faure déclare être favorable à la proposition.

M. Néral a été élu contre M. Knight dans la condition où M. Crépin a été nommé contre M. Bizem. Il a été guidé par les motifs exposés par l'honorable sénateur de la Réunion.

M. Douisy d'Anglas en est le rapporteur, après l'adoption de la proposition de loi par cinq voix contre trois.

La séance est levée à trois heures moins dix.

Le Président

M. Douisy d'Anglas

Le Secrétaire,

Maurice Faure

Séance du 20 novembre

Présents : M. M. Douisy, Ponthier, Chamailleux, Douisy d'Anglas, Crépin, Leydet, Maurice Faure.

M. Douisy d'Anglas donne lecture de son rapport.

Les termes de rapport sont approuvés, par quatre voix contre 2.

Le rapporteur est autorisé à demander d'urgence.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Maurice Faure

Le Président

M. Douisy d'Anglas